Département de la Loire Arrondissement de Saint-Etienne

COMMUNE DE CELLIEU

AGRANDISSSEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL

REGLEMENTATION DE LA CONSULTATION

Maître de l'ouvrage

Commune de CELLIEU

1 place de Verdun

42320 CELLIEU

04.77.73.00.91 04.77.73.64.19

e secretariat@cellieu.fr

Remise des offres :

Date limite de réception Vendredi 16 octobre 2015 à 12 h 00

Adresse à laquelle elles doivent parvenir : (à l'adresse du Maître d'Ouvrage indiquée ci-dessus)

Attention : La visite préalable du site est obligatoire pour la remise des offres

1. OBJET CONSISTANCE ET CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

a. Type de marché de travaux : Exécution

b. Objet du marché : Agrandissement du cimetière communal

c. Lieu d'exécution : Commune de CELLIEU

- d. Découpage en tranches ou en lots :
- Lot 1: Terrassement
- Lot 2 : Maçonnerie
- Lot 3 : Serrurerie
- Lot 4: Espaces verts
- e. **Variantes** : Le candidat pourra présenter des variantes. Il est cependant conseillé de répondre préalablement à la solution de base.
- f. Délais : Le délai d'exécution est fixé par avance à 3 mois. Il figure à l'acte d'engagement et n'est pas modifiable. Il imposera le travail simultané de plusieurs équipes pour mener ce chantier dans un court délai.

2. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER, TECHNIQUE

- a. **Cautions et garanties** : Le marché est soumis à retenue de garantie conformément aux dispositions des articles 101 102 103 du Code des Marchés Publics.
- b. Modalités de paiement : Sont précisées à l'article 3 du CCAP.
- c. **En cas de groupement ; forme juridique qu'il devra revêtir** : Solidaire.
- d. **Capacité requise** : Le candidat devra justifier de son expérience, de ses capacités professionnelle, technique et financière à exécuter ces travaux conformément à l'article 45 du Code des Marchés Publics.
- e. **Conditions de participation** : Le candidat ne devra pas être frappé d'interdiction de soumissionner conformément à l'article 43 du Code des Marchés Publics.
- f. **Renseignements à fournir par le candidat** : Le candidat devra fournir l'ensemble des documents demandés dans le cadre des articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics.

L'énumération de ces documents figure au 4.2 ci-après.

3 <u>– PROCEDURE</u>

- a. **Type de procédure** : Procédure adaptée conformément aux articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.
- b. **Critères d'attribution** : Les critères d'attribution et leurs coefficients de pondération, classés par ordre décroissant d'importance sont :

Prix: 60 %

Valeur technique: 40 %

- c. Adresse et date limite de réception des offres : Se reporter à la page 1 du présent règlement.
- d. Langue devant être utilisée dans la rédaction des candidatures et des offres : Français.
- e. **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre** : Centquatre-vingt-dix jours à compter de la date limite de réception des offres.

4 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

a. Modalités de remise des candidatures et des offres : Sous pli cacheté portant l'adresse du destinataire mentionnée en page 1 du présent règlement, avec l'indication :

OFFRE POUR:

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL

« CONFIDENTIFL »

Aucun signe ou mention ne devra y figurer.

Les plis devront être transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception et d'en garantir la confidentialité, à l'adresse et avant la date et l'heure indiquées en page 1 du présent règlement.

- b. Contenu du pli Documents à produire
- Dossier de candidature

Il sera composé comme suit :

Lettre de candidature : Formulaire DC1

Déclaration du candidat : Formulaire DC2

- o Copie(s) du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Renseignements et documents nécessaires à l'appréciation des capacités du candidat eu égard aux prestations prévues au marché avec notamment :
- Liste des effectifs avec mention des qualifications ou de l'expérience professionnelle pour le personnel d'encadrement
- Liste du matériel propriété de l'entreprise
- Liste des travaux exécutés dans le domaine du marché au cours des cinq dernières années avec indication du Maître d'Ouvrage, du lieu, de la date d'exécution, de leurs descriptions sommaires et de leurs montants, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve 'une assurance pour les risques professionnels.
- Autres pièces à remettre avant ou après l'attribution du marché
- Pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et 8222-8 du Code du Travail dont notamment :
- o Etat annuel des certificats reçus : Nouveau formulaire NOTI 2 (ou ancien formulaire DC7)
- Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé : Nouveau formulaire NOTI 1 (ou ancien formulaire DC6)
- o Justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce.
- Le pouvoir Adjudicateur pourra, s'il le juge nécessaire, faire compléter le dossier de candidature conformément à l'article 52 du Code des Marchés Publics.

<u>Nota</u>: En cas de regroupement d'entreprises, chacune des entreprises doit présenter son propre dossier de candidature constitué comme indiqué ci-dessus à l'exception de la lettre de candidature qui est commune au groupement.

L'irrecevabilité de la candidature de l'une des entreprises membre du groupement entraîne de fait celle du groupement entier.

Offre

Elle sera constituée d'un projet de marché et comportera les documents suivants :

Documents issus du D.C.E. : acte d'engagement valant cahier des clauses administratives et techniques particulières accepté sans modification

- Le Bordereau des Unitaires, dont le cadre devra être obligatoirement conservé, dument complété par les prix
- Le Devis Descriptif et Estimatif, dont le cadre devra être obligatoirement conservé, dument complété par les prix
- Le Devis Descriptif et Estimatif, dont le cadre devra être obligatoirement conservé, dument complété par les prix unitaires du bordereau.

Documents à joindre : Une notice technique explicitant :

- Les moyens humains et matériels que le candidat a prévu de mettre en œuvre pour l'exécution des travaux
- Les dispositions particulières et la méthodologie que le candidat se propose d'adopter pour la réalisation des travaux
- Un planning prévisionnel de réalisation détaillant les différentes phases du marché
- La nature, l'origine, la qualité et les caractéristiques des matériaux et matériels qui seront utilisés.

Cette notice servira de base à l'appréciation de la valeur technique de l'offre lorsque ce critère figure au règlement de la consultation.

Chacun de ces documents portera date, signature et cachet.

c. Recevabilité des plis

Les plis parvenus hors délai ou dont la présentation n'est pas conforme aux stipulations du présent règlement ne sont pas recevables. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

d. Recevabilité des candidatures :

Ne sont pas recevables les candidatures soumissionnaires écartées au titre de l'article 43 ou ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics et listés au 4.2 ci-avant.

- **e. Dématérialisation de la procédure** : Dossier de Consultation des Entreprises téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.e-marchespublics.fr/
- **f. Renseignements complémentaires**: Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires à la présentation de leur soumission, les concurrents pourront s'adresser au Maître d'Ouvrage désigné en page 1 du présent règlement, suivant qu'il s'agisse respectivement de renseignements d'ordre administratif ou d'ordre techniques.

Fait à CELLIEU, le
Le Maître d'Ouvrage